

Préavis PR10.27PR

le 11 juin 2010

concernant

une demande de crédit d'étude de frs 107'000.- pour
achever l'étude d'impact sur l'environnement liée à la
révision du Plan partiel d'affectation du Parc scientifique et
technologique Y-Parc

**Date proposée
pour la 1^{ère} séance
de Commission le**

**mardi 13 juillet 2010
à 19h15
salle de Conférences I**

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'étude de frs 107'000.- pour achever l'étude d'impact sur l'environnement liée à la révision du Plan partiel d'affectation du Parc scientifique et technologique Y-Parc

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Les études pour la révision du Plan partiel d'affectation (PPA) du Parc scientifique et technologique (PST) sont conduites par la Ville et cofinancées par la Ville, par la Copropriété du PST (CoPro) et par le Canton. L'étude d'impact sur l'environnement (EIE) est associée à la procédure de révision du PPA. Il s'agit pour l'essentiel de mesurer les effets du PPA de 2010 par rapport à celui de 1994. Bien que censée mettre à jour l'EIE de 1994, cette étude a pris une ampleur inattendue à force d'accumuler les demandes des différents services cantonaux. Pour la compléter, un crédit d'étude supplémentaire de frs 107'000.- est nécessaire.

Impacts du nouveau PPA

Le nouveau PPA n'étend pas la surface à bâtir, mais en permet une meilleure utilisation. Ainsi la densité bâtie y est globalement supérieure par rapport au PPA actuel, ce qui est conforme à une utilisation rationnelle du sol. Avec des constructions plus denses, l'offre en places de travail est également augmentée, ce qui génère du stationnement et du trafic supplémentaires au PST. En outre, depuis 1994, les exigences en matière environnementale ont sensiblement évolué. A l'occasion de cette révision, le Canton a donc exigé la mise à jour de l'étude d'impact actuelle, dans les domaines suivants :

- protection de l'air ;
- protection contre le bruit ;
- protection contre le rayonnement non ionisant ;
- protection des eaux souterraines ;
- protection des eaux superficielles ;
- protection des sols ;
- sites pollués ;
- gestion des déchets ;
- accidents majeurs ;
- conservation de la forêt ;
- protection de la nature ;
- protection du paysage ;
- protection du patrimoine.

Budget pour les études liées à la révision du PPA du PST

L'étude pour la révision du PPA du PST (RPPA) a commencé en 2007 par une phase exploratoire durant laquelle différents scénarios d'aménagement ont été imaginés par 3 équipes de mandataires, sous la forme d'études-test. Cette phase a permis de dégager un nouveau concept urbanistique et paysager. Sur cette base, la procédure de révision du PPA proprement dite a pu commencer dès le second semestre 2007. Cette étape a coûté frs. 170'000.- dont fr. 50'000.- à charge de la ville.

La mise à jour de l'EIE a commencé en 2009 parallèlement à la finalisation du projet de PPA. Cette étape a coûté frs 112'000.- dont frs 32'500.- à charge de la ville.

Répartition des coûts d'études 2007 et 2009 :

Année	Etapes	Part Ville (29%)	Part CoPro (29%)	Subv. Canton (41%)	Total
2007	Etude-test 1 ^{ère} phase RPPA	frs 50'000.-	frs 50'000.-	frs 70'000.-	frs 170'000.-
2009	Mise à jour EIE 2 ^e phase RPPA	frs 32'500.-	frs 32'500.-	frs 47'000.-	frs 112'000.-

Un premier rapport d'impact a été soumis au Canton, lequel a formulé des demandes de compléments dans les domaines suivants :

- divers ajustements liés aux méthodes de calcul des impacts ;
- la cartographie des sols pour déterminer les volumes de matériaux terreux à valoriser et les mesures de protection à envisager ;
- la mise à jour du volet circulation ;
- des investigations archéologiques.

La participation de la CoPro est désormais limitée, puisque cette dernière s'est engagée sur une participation forfaitaire. Elle a toutefois consenti à prendre entièrement à sa charge les investigations archéologiques exigées par le Service immeubles, patrimoine et logistique du Canton (SIPAL) pour un montant de frs 18'000.-. Le solde du coût des compléments d'étude est à répartir entre la ville et le Canton.

Descriptifs du complément de budget	Montants TTC	Totaux TTC
1. Mise à jour de l'EIE		61'300
Compléments divers et coordination	53'000	
Complément mobilité	8'300	
2. Etude Sols		33'000
Etude	27'000	
Frais	6'000	
3. Archéologie		18'000
Etude	18'000	
Divers & Imprévus		12'000
TOTAL		124'300

Répartition du complément d'étude 2010 :

Année	Etape	Part Ville	Part CoPro	Subv. Canton	Total
2010	Complément EIE	frs 67'000.-	frs 18'000.-	frs 40'000.-	frs 125'000.-

En finalité, c'est un crédit de frs 107'000.- que la Municipalité sollicite du Conseil communal pour permettre l'achèvement de l'EIE. Ce montant englobe celui de la subvention cantonale. En effet, à ce jour, le montant définitif de la subvention cantonale n'est pas encore arrêté, puisqu'elle doit faire l'objet d'une décision formelle du service compétent. A cet égard, on notera que le projet de PPA ne peut être remis au Canton pour examen préalable sans le rapport d'impact. Les 2 procédures doivent en effet être coordonnées.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à achever l'étude d'impact sur l'environnement liée au Plan partiel d'affectation du PST ;
- Article 2: Un crédit d'étude de frs 107'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 9402 et amortie en 5 ans au plus. Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à frs 23'200.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, frs 1'800.- et l'amortissement, frs 21'400.-.

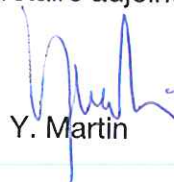
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic



C. Pillonel

Le secrétaire adjoint a.i.



Y. Martin

Délégué de la Municipalité : M. P.-A. Treyvaud